

## Animations Mai 2026

- ❖ Vendredi 8 Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 – Rassemblement parking Mairie à 11h
  - ❖ Jeudi 14 Olympique Sud Revermont OSR01 – Tournoi de foot au stade de Ceyzériat
  - ❖ Samedi 16 Olympique Sud Revermont OSR01 – Tournoi de foot au stade de Ceyzériat
  - ❖ Samedi 16 ABC Boules – Coupe Bernard FILLAT au boulodrome des Buclanes à 8h
  - ❖ Jeudi 28 Bibliothèque Lives et Cie – projection d'un film documentaire « Du Jura à Casa » à la salle polyvalente à 20h
- ❖ L'association Yoga et arts du bien-être offre 2 séances d'essai gratuites de BODY FORME de 9h à 10h15 les jeudis 4 et 11 juin à la salle polyvalente (cours assuré par Léticia KHARTCHENKO).



## Extrait du Conseil Municipal du 2 avril 2026

Le Conseil Municipal,

- A validé les taux des indemnités des élus
- A approuvé les propositions de commissions communales (disponibles sur le site ou en mairie)
- A instauré un droit de préemption sur les zones U et AU suite au nouveau zonage du PLU
- A validé l'arrêt de la collaboration avec ELTIA pour le projet de résidence seniors et du pôle multi-services
- A confirmé la subvention de 6 000€ au CCAS, prévue au budget prévisionnel
- A pris connaissance des autorisations d'urbanisme traitées dans le mois



Prochaine réunion le jeudi 21 mai à 20h00 en Mairie (séance publique)

## État civil

<b><u>Naissance</u></b>	Asma-Lina QADWIMI	le 25 mars	<b><u>Décès</u></b>	Georges RUDE	le 17 avril
	Lewis PANTEL	le 23 avril		Jean-Claude BOURGEOIS	le 28 avril
	Séraphina BIBET	le 24 avril			
<b><u>Mariage</u></b>	Caroline DELORME et Nathan LE PAPE-SABLON		le 18 avril		
<b><u>Pacs</u></b>	Mélanie PATUREL et Mathieu CATHERIN		le 24 avril		

## La collecte des déchets du mois de mai 2026

BAC NOIR : 07/05 (férié le 08/05) – 22/05

BAC JAUNE : 15/05 – 29/05

Les déchèteries seront fermées les **vendredis 1<sup>er</sup> et 8 Mai 2026**

## Utilisation du numérique au quotidien - séances gratuites

Les mardis après-midi 12/05 et 26/05 de 14h00 à 17h30 en Mairie avec M. POUJOL, conseiller numérique.

## Proxi épicerie multi-services

Les beaux jours reviennent, le soleil est de retour...

Profitez de la terrasse de votre commerce en vous désaltérant avec les boissons fraîches et les glaces proposées chez SLIM !



## Bibliothèque Livres et Cie - film documentaire « Du Jura à Casa »

Projection du film documentaire « du Jura à Casa » Jeudi 28 mai à 20h à la salle polyvalente (participation au chapeau).

Vivant avec un handicap depuis son enfance et ayant traversé de nombreuses épreuves médicales, Béatrice CIBAUD a voulu montrer qu'il est toujours possible de réaliser ses rêves, malgré les obstacles.

Son documentaire retrace son voyage exceptionnel effectué à vélo du Jura jusqu'à Casablanca, une aventure à la fois sportive, humaine et inspirante, mêlant dépassement de soi, rencontres marquantes et sensibilisation au handicap.

Plus qu'un défi sportif, c'est un chemin de résilience, de détermination et d'espoir.

## Séances d'essai de body forme les jeudis 4 et 11 juin

L'association Yoga et arts du bien-être offre 2 séances d'essai gratuites de BODY FORME de 9h à 10h15 les jeudis 4 et 11 juin à la salle polyvalente (cours assuré par Leticia KHARTCHENKO).

Selon le nombre d'intéressés, cette nouvelle activité sera éventuellement proposée à la rentrée de septembre le jeudi de 10h30 à 11h45 à la salle polyvalente - renseignements : Mme PAGET Brigitte au 06 83 66 23 24.

## Nouvelle association à Certines « Certines en fête »

L'association a pour objet d'animer la commune par l'organisation de fêtes et de manifestations d'ordre culturel, éducatif et social tel un comité d'animations.

Coordonnées de l'association : [certinesenfete@gmail.com](mailto:certinesenfete@gmail.com) - Mairie - 365 Route de la Mairie 01240 Certines

M. Nicolas LACOMBE (Président) - Yohann REVEL (Secrétaire) - Mme. Elodie MICHON (trésorière) – MM. Yannick BEDET et Yann MATHIAS (membres)

## Procédure déclaration de meublés de tourisme et chambres d'hôtes

### Rappel des obligations en vigueur

À ce jour, tout propriétaire proposant un logement à la location de courte durée a l'obligation de déclarer celui-ci, sauf si le logement proposé à la location constitue sa résidence principale.

La déclaration doit être effectuée en mairie de la commune où est situé le logement via le formulaire CERFA n°14004-04.

De la même manière, l'exploitant de chambres d'hôtes est tenu de faire la déclaration en mairie via le formulaire CERFA n°13566-03.

Ces formalités permettent :

- d'assurer un recensement fiable de l'offre sur la commune ;
- de disposer d'une vision actualisée de l'activité touristique ;
- de faciliter l'information des propriétaires sur leurs obligations fiscales (taxe de séjour) et réglementaires
- d'inscrire l'hébergement sur la plateforme de télédéclaration et de reversement de la taxe de séjour « Nouveaux Territoires »

## Rappel : Entretien des voies publiques

Les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer ou d'enlever les feuilles mortes et mousse végétale, devant leurs maisons, sur les trottoirs ou muret. S'il n'existe pas de trottoir, le balayage doit se faire sur un espace de 1 mètre de largeur à partir du mur de façade ou de la clôture.

## Moustiques tigre



le vrai du faux : Les insecticides sont les traitements les plus efficaces contre le moustique tigre.

**Faux** : Quel que soit le produit utilisé, la suppression des gîtes larvaires reste la solution avec un effet plus durable que les insecticides. **PAS D'EAU PAS DE MOUSTIQUES !**